

M. WELDON (Saint-Jean) : Ce quai a-t-il été demandé ? On dit que très peu de navires remontent la rivière jusqu'à cet endroit.

Sir HECTOR LANGEVIN : Le mémoire que j'ai en mains établit que le quai projeté consistera en une approche du pont, de 63 pieds de long sur 20 pieds de large, et en un bloc de caissons construits solidement, qui servira à la fois de quai et de pilier. Il y aura de 11 à 20 pieds d'eau à la base extérieure des travaux, dans les basses eaux de la marée du printemps, qui s'élève jusqu'à quatre pieds. Le besoin d'un endroit pour y déposer le lest se fait grandement sentir à Kingston, et par une judicieuse distribution du lest déchargé au pilier construit, il pourrait être rempli en quelques années. Le village de Kingston est situé sur la rivière, à environ six milles de son embouchure ; sa population est d'environ 1,000 habitants ; on y compte 28 places d'affaires, et il s'y fait beaucoup d'affaires. En cet endroit, la rivière mesure environ 1,200 pieds de largeur et est traversée par un pont muni d'une passe mobile qui permet aux vaisseaux de monter la rivière jusqu'à une distance de 16 milles, et des vaisseaux d'un moindre tirant d'eau peuvent remonter jusqu'à 22 milles au-dessus de Kingston.

M. WELDON (Saint-Jean) : Je connais très bien cette rivière, car je suis né sur ses bords, et j'ai demeuré là avant la construction du pont. Très peu de vaisseaux remontaient au-dessus du pont, quoique le commerce de Kingston fût alors plus considérable qu'il n'est aujourd'hui. La construction des vaisseaux y était alors en pleine activité. Il y a plusieurs quais au-dessous du pont, mais au-dessus du pont, un pilier ne serait d'aucune utilité, sauf qu'il pourrait favoriser quelque particulier. Il serait parfaitement inutile de dépenser \$6,500 pour le quai en question, pendant que le gouvernement n'a donné que \$6,000 à l'Île du Prince-Edouard, où le besoin de quais qui seraient vraiment utiles, se fait grandement sentir. Je proteste contre ce crédit, à moins que l'on ne nous fasse voir qu'il est d'utilité publique. Des quais ne devraient être construits par le gouvernement que dans des endroits que les vaisseaux ont coutume de fréquenter, et non dans des endroits qu'ils ne peuvent atteindre. Il y a un quai à Saint-Louis où les vaisseaux ne peuvent se rendre et, cependant, il a coûté \$1,877. Un vaisseau tirant deux pieds d'eau ne saurait y aborder. Je voudrais savoir si ce quai est complété.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il n'y a pas eu d'argent voté pour ce quai, l'année dernière.

M. WELSH : Je sais cela, mais je vois dans le rapport de l'auditeur général que \$1,800 ont été dépensés sur ce quai.

Sir HECTOR LANGEVIN : Cet argent doit être dépensé et les travaux parachevés.

M. WELDON (Saint-Jean) : Je crois que ce principe de construire des quais dans des rivières qui ne sont pas des havres est entièrement étranger au principe qui devrait diriger le gouvernement en accordant cet avantage. Pratiquement, ce quai de Kingston n'est aucunement dans le havre. Je n'ai jamais vu un vaisseau mâté à carré qui se soit rendu jusque-là quoiqu'il n'y eût pas de pont alors. Entre temps, on y verra peut-être une goëlette, mais ce quai ne sera jamais d'un usage pratique. Je proteste contre l'emploi des deniers publics de
Sir HECTOR LANGEVIN.

cette manière, lorsque d'autres endroits ont réellement besoin de quais.

En ce qui concerne Saint-Louis, c'est une rivière qui ne peut être navigable que pour des canots d'écorce. Pratiquement, il n'y a pas d'entrée qui permette de pénétrer dans cette rivière, quoiqu'il puisse y avoir, comme on l'a dit l'année dernière, neuf pieds d'eau près du quai. La rivière s'étend en lagunes et tout ce qu'elle peut flotter sont des radeaux et des billots. Tout le bois de sciage manufacturé sur cette rivière est flotté sur la Richibouctou et, cependant, on y a construit un quai dans le but d'y empiler des madriers et des planches pour la commodité de quelque petite scierie. L'honorable député de Kent (M. Landry) est ici, et il peut nous dire quels sont les avantages que la navigation peut retirer de cette dépense.

M. WELSH : Dans les estimations de l'année dernière, la somme de \$400 a été votée pour construire ce quai, à l'embouchure de la rivière Mimi-negash dont a parlé mon honorable ami, mais elle a été retirée, et j'ai cru que les travaux étaient abandonnés.

Aujourd'hui, toutefois, si je comprends bien l'honorable ministre, les travaux sont repris. Je corrobore pleinement ce que mon honorable ami (M. Weldon) a dit concernant le quai de Kingston. L'année dernière, il n'a été voté que \$8,000 pour tous les quais, jetées et brise-lames de l'Île du Prince-Edouard, lorsqu'il aurait fallu \$100,000 pour ce service. Le gouvernement est sur le point de voter \$150,000 pour la construction d'une jetée, au Cap Tourmente, mais je ne vois rien pour la construction d'une jetée destinée à relier le Cap Tourmente au chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard. Il devra y avoir un montant égal dépensé du côté de l'Île du Prince-Edouard, afin que cette jetée soit de quelque utilité quelconque, en ce qui concerne du moins l'Île du Prince-Edouard. Le chemin de fer construit par mon honorable ami de Westmoreland se rend au Cap Tourmente, et il corroborera mon assertion, que ce quai et ce chemin de fer ne seront virtuellement d'aucune utilité pour l'Île du Prince-Edouard jusqu'à ce qu'il y ait un havre du côté du Cap Traverse. J'espère que ces dépenses inutiles des deniers publics appliqués à la construction de quais et de jetées, dans des endroits où selon le député de Saint-Jean, ils ne peuvent servir à rien, — et je sais qu'il dit la vérité — vont cesser. Je voudrais bien entendre l'honorable député de Kent faire valoir la nécessité de construire une jetée à Kingston et une autre jetée à l'entrée de la Kouchibouctou. Je m'opposerais à cet article jusqu'à ce qu'il m'ait renseigné sur ce point.

M. KIRK : J'ai toujours compris qu'il était de la politique du gouvernement de construire des brise-lames et des quais sur les bords de la mer où ils sont nécessaires, pour protéger la vie et les propriétés des marins. Je n'ai jamais supposé que le gouvernement avait adopté la politique de construire des quais dans les rivières, uniquement dans le but de favoriser certaines personnes. Les honorables députés de l'Île du Prince-Edouard et d'autres lieux ont expliqué qu'on ne leur a pas rendu justice sur ce point, mais s'il est un membre du parlement qui ait lieu de se plaindre de cette politique du gouvernement, c'est moi. Je représente un comté dont les côtes maritimes mesurent une longueur de plus de cent milles et, cependant, si vous prenez cette bordure maritime qui, avec ses baies et ses